

L'U2P appelle à une représentation plus juste des TPE et des PME françaises

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.05.17

Paris, 23 mai 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

La représentativité patronale conduit à déterminer tous les quatre ans, les organisations patronales, professionnelles et interprofessionnelles, qui seront habilitées à négocier des conventions et accords, à gérer des instances paritaires comme l'Unedic, et à siéger dans des organismes sociaux comme la caisse nationale d'assurance maladie.

Si l'U2P partage la nécessité de mesurer le poids des différentes organisations, elle conteste totalement les règles actuelles de mesure, qui permettent aux représentants des grandes entreprises d'imposer leur loi sans tenir compte des représentants des TPE et des PME.

En effet, au lieu de prendre en compte en priorité le nombre d'entreprises adhérentes à chacune des organisations patronales, c'est le nombre de salariés de ces entreprises qui prévaut. Ainsi une seule entreprise de 10.000 salariés pèsera davantage que 1.800 entreprises de 5 salariés, au risque de marginaliser les TPE et les PME françaises.

Le récent échec de la négociation sur les seniors, les parcours et l'usure professionnels et le CETU, est malheureusement venu confirmer que le dialogue social ne fonctionne pas de façon équilibrée aujourd'hui.

Après plusieurs années de contestation de ces règles, l'U2P a décidé de mener une grande action visant à rétablir une représentativité patronale équilibrée.

Le Président et les Vice-Présidents de l'U2P ont déjà rencontré un grand nombre de parlementaires et de membres du gouvernement, et leur ont présenté les [5 mesures législatives](#) qui permettraient de ne plus nier le poids des TPE et des PME françaises, soit 92% des entreprises du pays.

Aujourd'hui l'U2P s'adresse à l'ensemble des chefs d'entreprise concernés afin de les associer à sa démarche, via :

- [une vidéo](#) du Président de l'U2P sur Youtube
- [une page dédiée sur le site de l'U2P](#) qui permet de découvrir les enjeux de la représentativité patronale et de relayer les messages et les documents utiles, dans l'objectif de convaincre les responsables politiques locaux et nationaux de modifier les règles actuelles.

Le Président de l'U2P, Michel Picon, a affirmé : « **A force de négociations où les intérêts des petites entreprises seront passés sous silence au profit des intérêts des plus grandes, ce sont la grande industrie, les grands donneurs d'ordre et les grandes surfaces commerciales qui imposeront leurs règles aux TPE de France. Nos activités, nos valeurs, notre indépendance, sont en danger. Agissons !** »

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 24.05.17**

Paris, 23 mai 2024



Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).